



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

En Guyane, les prélèvements d'organes reprennent après trois ans d'interruption



Le 21 mai, une première porteuse d'espoir s'est déroulée au CHC de Cayenne : un prélèvement d'organe, le premier depuis 3 ans, le premier aussi assuré par un chirurgien guyanais. Il s'agissait de deux reins, dont ont pu bénéficier deux patients de la zone Antilles-Guyane. Une grande nouvelle, saluée par l'agence nationale de biomédecine

Une activité essentielle pour les insuffisants rénaux

C'est une toute petite activité, à l'échelle de l'offre de soins guyanaise. Mais c'est une activité majeure pour les personnes, toujours plus nombreuses, souffrant d'insuffisance rénale. Soumises à des dialyses éprouvantes, beaucoup d'entre elles peuvent à terme espérer une greffe de rein et retrouver une vie quasi normale. Mais pour cela il faut pouvoir prélever des reins, ce que la Guyane ne faisait plus depuis 3 ans.

L'activité avait été stoppée, en raison de problèmes de personnel puis de la pandémie de Covid-19.

Les deux reins prélevés ont été transportés au centre de transplantation de l'inter région Antilles-Guyane, au CHU de la Guadeloupe, où deux patients de l'inter région ont pu en bénéficier.

Une première qui « simplifie beaucoup de choses »

Pour cette reprise, le prélèvement a été réalisée par un chirurgien guyanais et c'est là aussi une grande première. Auparavant, les prélèvements étaient effectués par un chirurgien qui venait tout exprès de Guadeloupe quand un donneur était identifié. « Il fallait organiser son arrivée, le logement sur place, le passage au bloc le plus proche possible du retour en Guadeloupe », se

souvent le Dr Bronchard. Le 21 mai, le prélèvement a été réalisé le Dr Hakim Amroun chirurgien au CHC. « Cela simplifie beaucoup de choses, salue Claudette Fazer-Tyndal. Il n'y a plus de délais avec l'arrivée d'un chirurgien de Guadeloupe. »

A Cayenne, des prélèvements de reins depuis 2014



Le centre de transplantation situé en Guadeloupe réalise 25 à 60 greffes de rein – la seule greffe pratiquée dans l'inter région – au profit des patients des Antilles-Guyane. Quand la greffe ne peut pas être réalisée à Pointe-à-Pitre, le patient est transféré dans l'Hexagone. Les prélèvements, eux, ont lieu sur les trois territoires : au CHU de Guadeloupe, naturellement, ainsi qu'au CHU de Martinique et au Centre Hospitalier de Cayenne. Cette activité, autorisée depuis 2012 et pratiquée depuis 2014, a

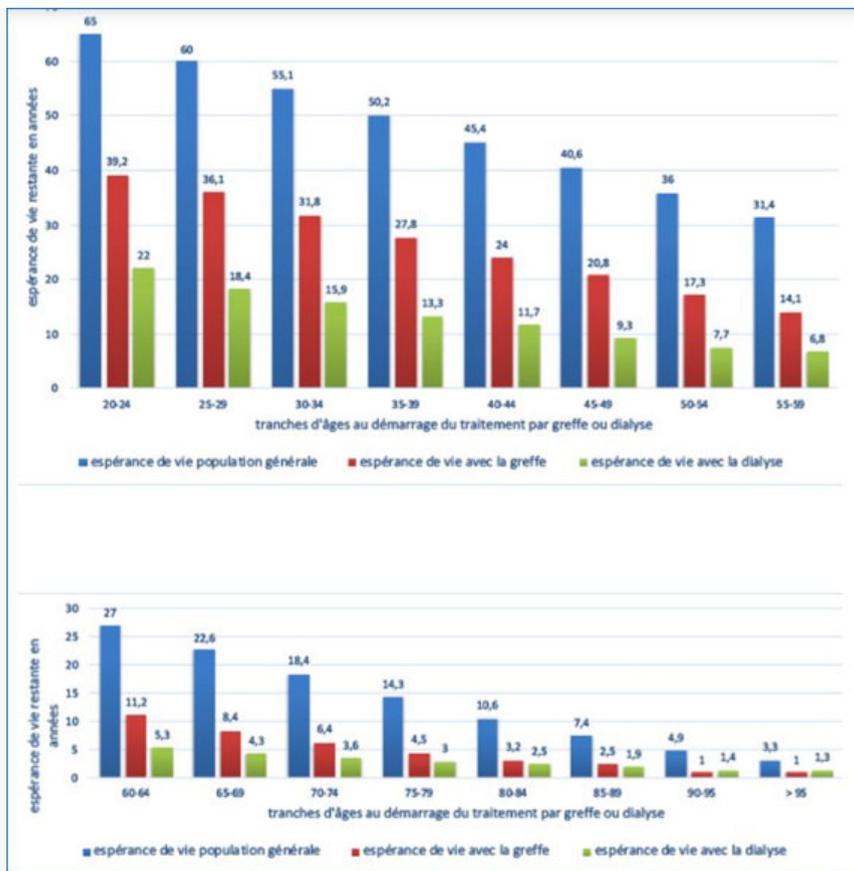
permis environ 26 prélèvements jusqu'en 2018, soit environ 5 par an, selon Claudette Fazer-Tyndal, qui assure la coordination paramédicale, au côté du Dr Denis Hommel, responsable de la coordination médicale. « Ces prélèvements sont réalisés sur des donneurs repérés au CHC, voire au CHK », précise le Dr Bronchard. En revanche, si le donneur est identifié à Saint-Laurent voire dans l'intérieur, le prélèvement n'est actuellement pas possible.

La pandémie fait chuter le nombre de greffes

Ce prélèvement était aussi le premier depuis 2018. En 2019, l'activité a été stoppée, en raison des difficultés de personnel que connaît le CHC. En janvier 2020, l'Agence de biomédecine vient au CHC pour étudier les conditions d'une reprise. Un mois plus tard, la Guyane enregistre ses quatre premiers cas de Covid-19. Tout est arrêté. Au niveau national aussi, l'activité a été fortement impactée : de 6 000 greffes par an (tous organes confondus) entre 2014 et 2019, à 4 421 en 2020 et 5 276 l'an dernier. « On a refait la moitié du chemin », constate le Dr Bronchard. Les greffes rénales, qui représentent plus de la moitié des greffes réalisées en France, sont celles dont la reprise est la plus forte : 3 500 étaient réalisées jusqu'en 2019, 2 600 en 2020 et 3 252 l'an dernier.

Pour les greffés, une espérance de vie supérieure aux dialysés

La transplantation rénale est un acte de soin essentiel. « Greffer un patient, ça lui sauve la vie et ça prolonge sa vie, puisque l'espérance de vie d'une personne greffée est plus importante que celle d'un patient dialysé », rappelle le Dr Régis Bronchard, adjoint au directeur de l'Agence de biomédecine. Il souligne aussi l'avantage médico-économique : « Une dialyse, c'est 60 000 à 80 000 euros par an. Une greffe, c'est 80 000 euros la première année, 10 000 à 20 000 euros les années suivantes. »



Don d'organes : connaître les volontés exprimées par le défunt de son vivant

A Cayenne, le recensement des donneurs potentiels a redémarré en début d'année, au service de réanimation du CHC. Il s'agit de patients de réanimation, en état de mort encéphalique. « Il peut s'agir de patients victimes d'un AVC, d'un traumatisme crânien ou d'un arrêt cardiaque récupéré. Comme ils sont en réanimation, le cœur bat encore et les reins fonctionnent », expliquent le Dr Bronchard. Deux premiers donneurs sont identifiés les premiers mois. « On recherche alors l'opposition du défunt de son vivant ainsi qu'une éventuelle contre-indication. On réalise un scanner et, par exemple, si on découvre un cancer, le prélèvement n'a pas lieu », explique le Dr Bronchard. L'équipe de coordination interroge aussi le registre national de refus des dons d'organe, ainsi que la famille du défunt, pour connaître les volontés qu'il a exprimées de son vivant. Cette seconde phase est très importante car peu de personnes – et peu de Guyanais – sont au fait de la procédure.

Recueillir la volonté exprimée par le défunt

Pour l'un d'eux, les soignants du CHC constate un refus de prélèvement ; pour le second, des difficultés logistiques empêchent l'opération. Le 21 mai, il peut enfin avoir lieu. L'équipe de coordination ne constate pas non plus de contre-indication. « La famille était contre le prélèvement mais quand j'ai expliqué que c'est la volonté exprimée par le donneur de son vivant que je souhaite connaître, ils m'ont dit qu'il s'était prononcé pour », relate Claudette Fazer-Tyndal

Comment informer et orienter sur le don d'organe ?

Le Code de la Santé Publique prévoit que tout médecin traitant qui suit un patient âgé de 16 à 25 ans s'assure, à un moment qu'il juge opportun, de sa connaissance de la possibilité du don d'organes à des fins de greffe, ainsi que des modalités de consentement à ce don. ¹ Pour les aider l'Agence de la biomédecine met à disposition toutes les informations utiles sur le don et les modalités de consentement sur son site internet dondorganes.fr grâce à des brochures consultables en ligne ou téléchargeables.

Avec la reprise des prélèvements, l'équipe de coordination va pouvoir aussi redémarrer la formation, le travail sur la qualité et l'information du grand public. **Aidons-les à faire connaître cette activité peu connue, qui sauve des vies et désormais réalisée à 100 % par les soignants guyanais !**



Vaccinations

- ◆ **372** vaccinations en 7 jours, du 23 au 29 mai 2022
- ◆ **41,4 %** des Guyanais de plus de 12 ans sont complètement vaccinés

Pour prendre rendez-vous en pharmacie, chez un médecin de ville ou auprès d'un infirmier libéral : sante.fr



- ◆ **83 186** cas cumulés (+ **611** en 1 semaine) le 30 mai 2022
- ◆ **11** patients (+**2**) en hospitalisation conventionnelle
- ◆ **2** patient (+**1**) en réanimation
- ◆ **397** décès (=) en milieu hospitalier

A nos frontières :



- ◆ **160 423** cas cumulés (+**6** en 1 semaine) et **2 134** décès (+**2**) dans l'Amapá au 30 mai 2022
- ◆ **7 273** cas positifs (+**1**), **53** décès (=) à Oiapoque



- ◆ **80 416** cas cumulés (+ **176** en 1 semaine) au 30 mai 2022
- ◆ **56** (+**11**) patients hospitalisés
- ◆ **1** (=) patients en soins intensifs
- ◆ **1 341** (+**2**) décès

EN BREF

◆ Covid-19 : léger rebond des contaminations depuis deux semaines



Au cours de ce long week-end de l'Ascension, Santé Publique France n'a pas publié de point épidémiologique sur le Covid-19. On constate un léger rebond des infections biologiquement confirmées, depuis un peu plus de deux semaines. Les chiffres de ces derniers jours seront, en revanche, à observer avec pincettes, en raison de l'activité limitée des laboratoires. Avant ce grand week-end, l'incidence hebdomadaire approchait les 200 infections pour

100 000 habitants. Toutes les classes d'âge sont concernées, sauf les plus de 80 ans, ce qui pourrait limiter l'impact sur le système hospitalier. Tous les secteurs sont touchés, plus particulièrement l'Ouest et les Savanes.

◆ Premiers coups de fourchette au self du Chog



Il s'appelle Le Carbet des goûts du monde. Hier peu avant midi, le self-service du centre hospitalier de l'ouest guyanais (Chog) a servi ses premiers plats. Une longue attente pour le millier de personnels de l'hôpital saint-laurentais. Livré en 2018, ouvert trois jours pour un test à

l'époque, il a connu, entre autres, des problèmes d'équipement, puis a hébergé quelque temps le centre de vaccination de l'hôpital. Pour Nigel Lugard, agent administratif à la permanence d'accès aux soins de santé (Pass), c'est un soulagement : « Franchement, avant, c'était compliqué ! Parfois, on n'a pas le temps de passer commande à l'extérieur. C'était cher, 10 euros pour seulement un plat. Là, on a entrée, plat et dessert. Et c'est plus équilibré. Quand on se fait livrer, c'est bami ou nasi bien souvent. Quand t'en avais marre, tu ne mangeais pas ! »

Hier, les quatre plats principaux étaient à 4 euros ; les entrées et les desserts en général à 1,50 euro. Dans quelques jours, un distributeur de boissons chaudes sera installé. Un espace salon de thé a été aménagé. Puis des écrans de télévision sous le carbet extérieur où sont installées les tables. Une fois par mois, les cuisiniers proposeront un menu à thème. Pour les agents qui ne peuvent pas se rendre au self, trois bornes de distribution ont été installées dans l'établissement, avec chacune 14 plats : salade composée, snacking ou plat à réchauffer. Elles sont accessibles 24h/24, 7j/7.

Le self est ouvert du lundi au vendredi, de 11h30 à 14h30. A cette période de la journée, en semaine, environ 600 agents travaillent au Chog. Hier, après une heure d'ouverture, une cinquantaine d'entre eux étaient déjà passés à la caisse, tenue par Tatiana Moderne. Ils y présentent leur badge, qu'ils ont auparavant crédité du montant de leur choix afin de régler leur repas. Jusque-là, ils recevaient des titres-restaurant, financés pour moitié par l'établissement. A compter de l'an prochain, ils seront remplacés par des chèques-cadeaux.

L'ouverture du self n'est pas le seul projet pour le bien-être des agents. Des activités périscolaires devraient voir le jour à la rentrée pour les agents qui n'ont pas de solution de garde de leurs enfants après l'école.

♦ Une mission exploratoire pour la création d'une école de sage-femme en Guyane

Dans les prochaines semaines, une mission exploratoire sera lancée pour étudier la création d'une école de sage-femme en Guyane. Il s'agit d'une des pistes pour pallier le manque de professionnels sur le territoire et en particulier dans l'ouest guyanais. Cela a été rappelé le 18 mai, lors d'une visioconférence entre l'ARS et les professionnels de santé. Valérie Folie, coordinatrice en maïeutique à l'hôpital de Saint-Laurent du Maroni, a expliqué qu'en raison du fort turn over, 40 à 50 recrutements sont nécessaires chaque année au Chog pour 66 équivalents-temps-plein. Il faudrait compter trois à quatre ans, au mieux, pour ouvrir une telle formation en Guyane.

Stéphanie Bernard, coordinatrice du réseau Périnat, a présenté les résultats d'une enquête flash à laquelle 155 sages-femmes de Guyane, sur environ 200, ont répondu. On y apprend que

- 20 % des sages-femmes de Guyane sont diplômées depuis moins d'un an et 10 % depuis un à deux ans ; un tiers sont diplômées depuis plus de dix ans ;
- Les deux tiers ont été diplômées dans l'Hexagone, 14 % en Belgique et 20 % aux Antilles ; 23 des 30 écoles de l'Hexagone sont représentées en Guyane ;
- Les deux tiers des sages-femmes exercent à l'hôpital ; une sur six en libéral ; les autres se répartissent entre l'exercice mixte, la PMI, d'autres structures ; une sage-femme n'exerce pas ;
- Conséquence du premier point, un tiers des sages-femmes de Guyane exercent sur le territoire depuis 2021 ou 2022 ; une sur cinq depuis 2019 ou 2020 ; un quart depuis la période 2012-2018 ;
- 93 % des sages-femmes en contrat à durée déterminée ont un CDD d'un an ou moins et 69 % des sages-femmes exerçant en CDD ne souhaitent pas renouveler leur contrat à l'issue ; parmi les professionnelles bénéficiant d'un CDI, un tiers a l'intention de demander une disponibilité ou de quitter la Guyane.

♦ A Rémire-Montjoly, un village pour les personnes touchées par le cancer



Samedi, l'**association Awono La'a-Yana** organise son premier village des soins de support, de confort et de bien-être, à destination en particulier des personnes touchées par le cancer.

Il se déroule à la mairie de Rémire-Montjoly, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Les Drs François Coisne et Liliane Thelusme, ainsi que Joëlle Chandey, psychologue, animeront des conférences sur les soins de support.

La CGSS, la MDPH, l'URPS infirmiers libéraux et d'autres partenaires tiendront des stands d'information.

Les visiteurs pourront également profiter d'espaces ludiques et de bien-être.

♦ Deux récents sous-préfets rejoignent les ministères



Olivier Ginez



Paul-Marie Claudon

Il était arrivé en Guyane en 2017, quelques mois après le mouvement social de mars-avril. Pendant l'année et demie qu'il a passée à la préfecture, en tant que directeur de cabinet du préfet, la destruction des squats a fait partie des priorités d'Olivier Ginez. Ingénieur de formation, il a poursuivi sa carrière dans divers cabinets ministériels. Jeudi, il a été nommé directeur de cabinet de Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Un poste où il verra passer sur son bureau des dossiers aussi importants pour la Guyane que la création du CHU ou la mise en place de la faculté de médecine de plein exercice.

De son côté, Paul-Marie Claudon, a été secrétaire général de la préfecture de Guyane, de septembre 2019 à octobre 2021. Depuis, il avait rejoint le centre interministériel de crise. Il vient d'être nommé directeur de cabinet adjoint de la nouvelle ministre des Outre-mer, Yaël Braun-Pivet

◆ Un appel à projets pour lutter contre la pauvreté



La préfecture de Guyane lance un appel à projets dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Celle-ci « vise à soutenir les personnes les plus touchées par la précarité et à éviter que la pauvreté ne se transmette de génération en génération ». Le volet territorial (cofinancement Etat-CTG) doit permettre « le

déploiement d'actions en prise directe avec les problématiques des ménages guyanais en situation de précarité (orientation et accompagnement des bénéficiaires du RSA, accueil social inconditionnel de proximité, prévention des sorties sèches de l'Aide sociale à l'enfance) et en considérant également les contraintes spécifiques à notre territoire (fonctionnement en continu des internats, soutien à la parentalité...). Pour tenir compte de l'intensité des phénomènes de précarité rencontrés en Guyane, ce volet territorial est complété par la possibilité d'initier ou de renforcer des actions participant à la lutte contre la pauvreté.

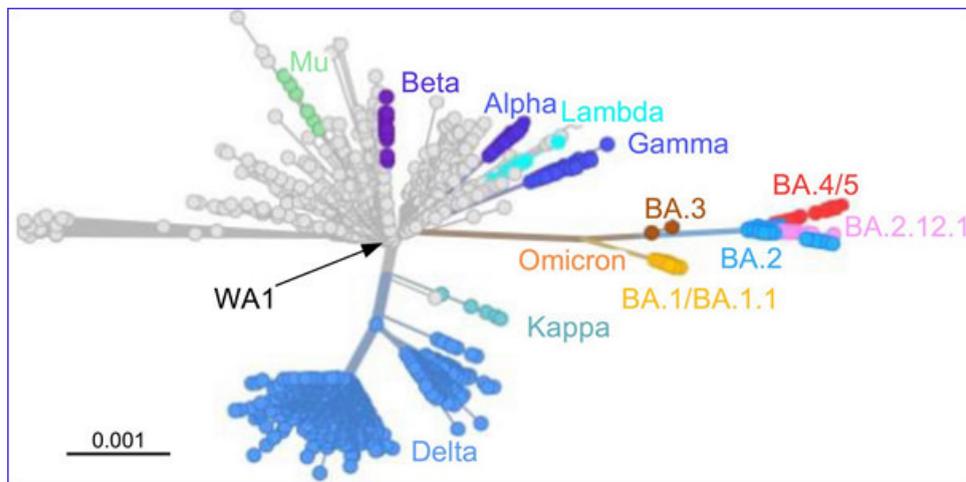
Les projets devront répondre aux thématiques suivantes :

- Accès aux biens essentiels ;
- Accès aux droits et aller-vers ;
- Insertion sociale et professionnelle.

Peuvent répondre à cet appel à projets les opérateurs associatifs déclarés, les organismes de sécurité sociale, les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, les groupements d'intérêts publics à vocation sociale. **Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 24 juin.**



Cet arbre phylogénétique du Sars-CoV-2, publié par une équipe de l'université de Columbia (Etats-Unis), montre la place des différents variants par rapport à la souche originelle de Wuhan (WA1). La distance entre deux variants (ou sous-variants) illustre la manière dont l'immunité acquise avec une souche protège d'une autre : plus deux variants sont proches, plus ils protègent l'un de l'autre ; plus ils sont éloignés, moins ils protègent l'un de l'autre. En Guyane, la vague du début d'année a été provoquée par BA.1. Il protège donc relativement peu des sous-variants BA.2, BA.4 et BA.2.12.1 majoritaires dans de nombreux pays.



Infos

Utile pour votre exercice

► Tests antigéniques Covid-19 : attention aux pratiques frauduleuses !



Au niveau national, des dérives ont été constatées concernant les démarchages des professionnels de santé et des livraisons, suivis de facturations de tests antigéniques Covid-19. Des professionnels de santé ont signalé faire l'objet de démarchages intensifs de la part de sociétés prestataires les incitant à passer des commandes de tests antigéniques facturés directement à l'Assurance maladie, donc « gratuits ». Malgré leur refus ou l'absence de commandes, des professionnels ont reçu des boîtes de tests antigéniques de la part de ces fournisseurs et les facturations pour le compte du professionnel adressé à l'Assurance maladie. D'autres professionnels ont reçu des boîtes de tests antigéniques en quantité largement supérieure à celle commandée. Les quantités reçues et facturées ne répondent pas aux besoins des professionnels.

Si vous êtes la cible de telles pratiques, vous êtes invités à informer la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) de toute pratique suspecte de démarchage et de délivrance abusive de tests antigéniques en précisant :

- Le nom de la société à l'origine de la commande des tests antigéniques (s'il est connu) ;
- La quantité commandée et la quantité livrée ;
- Si les tests antigéniques livrés sont bien autorisés en France donc inscrits sur la liste officielle (<https://covid-19.sante.gouv.fr/tests>).

Certains prestataires demandent aux professionnels de santé les numéro Adeli ou RPPS, afin de mettre en place des livraisons et des facturations régulières non justifiées (hebdomadaires ou mensuelles). Ces numéros ne doivent en aucun cas être fournis sauf en cas de commandes avérées et justifiées. La CGSS est susceptible de revenir vers les professionnels de santé afin d'obtenir toute information complémentaire dont elle aurait besoin pour mener à bien ses investigations.

Utile pour vos patients

► Vaccination anti-Covid : les effets indésirables en discussion au Sénat



L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst), saisi par la commission des affaires sociales du Sénat, réalise un rapport sur la question des effets indésirables des vaccins contre le Covid-19. Mardi dernier, il a procédé à des auditions « contradictoires » afin d'opposer des voix critiques aux représentants des autorités sanitaires. Des morceaux « choisis », laissant la part belle aux intervenants opposés à la vaccination, sont abondamment relayés sur les réseaux

sociaux. Voici donc le [lien vers les quatre heures d'échanges](#) (chapitrés par intervenant) qui se sont déroulés au Sénat.

A ceux qui critiquent la stratégie de vaccination de masse, le Pr Alain Fischer, président du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, a rappelé qu'un accès prioritaire au vaccin a

d'abord été donné aux personnes vulnérables, avant de l'élargir à la quasi-totalité de la population. Il a souligné qu'un bénéfice individuel existait dans toutes les tranches d'âge, y compris chez les enfants. Les infections au Covid-19 ont provoqué 1 000 hospitalisations pour PIMS, en France, dont un décès.

La Pr Annie-Pierre Jonville-Bera, présidente du réseau des centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) a précisé que pour un effet indésirable soit remonté, il n'était pas nécessaire de démontrer qu'il était imputable à la vaccination. Ce choix a nécessairement fait grimper le nombre de signalements. Quant à la proportion d'événements jugés « graves », elle a notamment grimpé en raison d'un élargissement des effets retenus : jusque-là, un événement était considéré comme grave lorsqu'il entraînait une hospitalisation, une prolongation d'hospitalisation ou un décès. Dans le cas de la vaccination anti-Covid, une fièvre de plus de 40°C ou un arrêt de travail prolongé ont été classés comme effets secondaires « graves ». Elle a aussi écarté les comparaisons avec les effets indésirables liés à la vaccination antigrippale : celle-ci s'adresse principalement à une population âgée qui répond peu aux vaccins et elle a rappelé qu'il n'est pas rigoureux de comparer les effets d'une vaccination – contre la grippe – destinée à une population âgée aux effets d'une vaccination – contre le Covid-19 – proposée à toute la population.

Le message du jour



#COVID19

**Pour protéger les plus fragiles,
porter un masque en leur
présence est essentiel.**



Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)